

C.C.A.S DE SAINT-APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 11 avril 2024****Délibération n° 2024- 09**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18h00,
Les membres du conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-François DODET conformément à l'article R 123-16 du Code de l'action sociale et des familles, le 03 avril 2024.

Objet : Attribution de subventions**Etaient présents : 7**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Patricia RABELKA M'BENGUE (vice-présidente), Daniel BLATRIX, Vincianne TROUBAT ; Laurence AUCLIN, Jean-François GUENIN, Michel LAURIER.

Etaient absents ou excusés : 6

Madame et Messieurs, Françoise CAMILLERI, Véronique CHARBOIS (pouvoir à M. Jean François GEUNIN), Elise DESCHAMPS, Rémi DELATTE (pouvoir à Mme Patricia RABELKA M'BENGUE), Frédéric TISSOT (pouvoir à Mme Laurence AUCLIN), Eimen RIANI.

Formant la majorité des membres en exercice.**Madame Laurence AUCLIN est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.**

En préambule, Monsieur le Président explique que l'attribution des subventions aux associations marque le soutien et l'intérêt que porte le Conseil d'Administration à l'engagement social.

Suite à la présentation des demandes de subvention des associations, le Conseil d'Administration **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant subvention 2024	Vote du Conseil d'Administration
JALMALV	400	10 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ADAPEI 21	500	9 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION (M. BLATRIX ne prend pas part au vote)
Mouvement Le Cri	200	10 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
Bouchons 21	300	10 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
Demain sans mucoviscidose	500	10 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
Solidarité Femme 21	500 €	10 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 021-262101959-20240411-2024_09-DE



Nom de l'association	Montant subvention 2024	Vote du Conseil
Saint Vincent de Paul	534 €	9 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION (M. LAURIER ne prend pas part au vote)
Banque Alimentaire de Bourgogne	1418 € + 1077 €	10 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
Dijon Métropole (FSL)	2000	10 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
Dijon Métropole (FAJ)	300	10 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION

Il est à noter que les crédits de subvention sont inscrits au budget 2024.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

A Saint-Apollinaire, le **25 AVR. 2024**

Le Président

Jean-François DOBET

La secrétaire

Laurence AUCLIN

Date de la publication :